

2021-0416
2021-03-17

| | | |
|---------------|----------|------------------|
| GROUPE | 7 | FONGICIDE |
|---------------|----------|------------------|

Fongicide POLARO^{MC} B

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

POUR LA SUPPRESSION DE MOISSURE NIVÉALE DES GAZON

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Penthiopyrade 200 g/L

N^o D'HOMOLOGATION 34047 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1L – 1,500L

DANGER – IRRITE LES YEUX
IRRITE LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Belchim Crop Protection Canada Inc.
104 Cooper Dr., Unit 3
Guelph, ON, Canada
N1C 0A4
1-866-613-3336

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Sévèrement irritant pour les yeux. **ÉVITER** le contact avec les yeux.
- Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau.
- Sensibilisateur cutané potentiel
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Pour les gazonnières, **NE PAS** entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour les terrains de golf, **NE PAS** entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées jusqu'à ce que le fongicide soit séché.
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et des zones d'activité humaine (autres que les terrains de golf) y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

- Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact, ou sur de l'argile.
- Ne pas appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques. **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnements en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant

2021-0416
2021-03-17

ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'urgence concernant un déversement d'importance ou un empoisonnement, composer le 1-866-336-2983.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2021-0416
2021-03-17

<<DFU Booklet>>

| | | |
|---------------|----------|------------------|
| GROUPE | 7 | FONGICIDE |
|---------------|----------|------------------|

Fongicide POLARO^{MC} B

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

POUR LA SUPPRESSION DE MOISSURE NIVÉALE DES GAZON

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Penthiopyrade 200 g/L

N^o D'HOMOLOGATION 34047 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER – IRRITE LES YEUX
IRRITE LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Belchim Crop Protection Canada Inc.
104 Cooper Dr., Unit 3
Guelph, ON, Canada
N1C 0A4
1-866-613-3336

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Fongicide POLARO B est un fongicide à large spectre qui est recommandé pour la suppression ou répression de maladies foliaires et au sol. Ce fongicide démontre un effet curatif et systématique local. Le Fongicide POLARO B doit être appliqué dans un programme qui inclut des applications protectives planifiées en rotation avec d'autres fongicides. Se référer au mode d'emploi de cette brochure pour les recommandations spécifiques aux maladies.

Le Fongicide POLARO B peut être appliqué par voie terrestre s'assurer d'utiliser un volume d'eau suffisant pour bien recouvrir les plantes. Le volume minimum pour l'application aérienne est 40 L/ha et le volume minimum pour l'application terrestre est 110 L/ha.

MODE D'EMPLOI

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus le gazon ou du sol.

Zones Tampons sans pulvérisation :

Aucune zone tampon sans pulvérisation **N'EST REQUISE** lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé, pulvérisateur inter-rangée recouvert, trempage du sol et incorporation au sol.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce sensibles (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, les cours d'eau, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

| Méthode d'application | Culture | Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) requises pour la protection de | | | |
|------------------------|---------|---|-------------|--|-------------|
| | | Habitats d'eau douce d'une profondeur de : | | Habitats estuariens/marins d'une profondeur de : | |
| | | Moins de 1m | Plus de 1 m | Moins de 1m | Plus de 1 m |
| Pulvérisateur agricole | Gazon | 10 | 3 | 1 | 1 |

Pour les mélanges en réservoir, se référer aux étiquettes des autres produits et observer la plus grande (plus restrictive) zone tampon sans pulvérisation indiquée pour les produits impliqués dans le mélange et pulvériser les plus grosses gouttelettes (selon ASAE) indiquées sur les étiquettes de ces produits.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon sans pulvérisation propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen ou grossier de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons sans pulvérisation la section Pesticides du site Canada.ca.

2021-0416
2021-03-17

GAZON

Le Fongicide POLARO B peut être utilisé seulement sur le gazon cultivé pour les terrains de golf (aires de tertres de départs, herbes hautes, allées, sur les verts, pourtour du vert, etc.) et les gazonnières.

Le Fongicide POLARO B est un fongicide à large spectre recommandé pour la suppression de maladie du gazon. Pour obtenir une performance maximale, le Fongicide POLARO B devrait être appliqué de façon préventive, mais aussi de façon curative pour certaines maladies.

Utiliser le Fongicide POLARO B DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME PRÉVENTIF DE LA MALADIE.

Appliquer avec suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète.

Appliquer les doses recommandées comme indiquées sur les directives d'utilisation dans un volume de pulvérisation jusqu'à 40 L/ 100 m² ou 4 000 L/ha. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur calibré.

Appliquer après la tonte du gazon OU laisser le gazon sécher complètement avant de tondre.

Pour la suppression des maladies foliaires, laisser la surface traitée sécher complètement avant d'irriguer.

Pour obtenir une qualité optimale de gazon et une bonne suppression de la maladie, utiliser le Fongicide POLARO B en conjonction avec des pratiques de gestion du gazon qui favorisent une bonne santé du plant et une suppression optimale de la maladie.

Avant toute utilisation d'un fongicide, il est important de bien diagnostiquer l'organisme qui cause la maladie. Pour déterminer les meilleures façons de supprimer la maladie, il est essentiel d'utiliser un ensemble pour diagnostic ou autres moyens.

Pour une suppression à plus large spectre, le Fongicide POLARO B peut être mélangé en réservoir avec d'autres fongicides homologués pour cette utilisation. Vérifier la compatibilité avant de mélanger en réservoir. Lorsque les mélanges en réservoir sont permises, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les tau et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

| GAZON | |
|-----------------------------------|--|
| Maladie supprimée | Moisissure nivéale grise (<i>Typhula incarnata</i> , <i>Typhula ishikariensis</i>) |
| Endroit | Tertres et verts de golf, allées de golf, tous les autres gazons |
| Dose à utiliser/100m ² | 53,5 mL |
| Dose à utiliser /ha | 5,35 L |
| Intervalle d'application (jours) | Traiter une fois par saison |
| Commentaires | Appliquer à la fin de l'automne avant l'enneigement. Ne pas appliquer par-dessus la neige. |

RESTRICTIONS SUR LES UTILISATIONS POUR LE GAZON

- Ne pas appliquer ce produit au moyen de tout système d'irrigation.
- Ne pas appliquer plus de 170 mL du Fongicide POLARO B par 100 m² par année ou 17 L du Fongicide POLARO B par hectare par année.
- Tenir les gens et animaux de compagnie à l'écart des aires traitées par Fongicide POLARO B jusqu'à ce que le fongicide soit séché.

2021-0416
2021-03-17

- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

RENSEIGNEMENTS D'APPLICATION

Directives de Mélange

1. Remplir de 1/4 jusqu'à 1/2 du réservoir avec de l'eau propre.
2. Tout en brassant, ajouter la quantité requise de Fongicide POLARO B dans le réservoir. Continuer à remplir le réservoir avec l'agitation afin d'assurer que le produit est complètement dispersé.
3. Tout en agitant, continuer à remplir le réservoir en ajoutant les additifs désirés.

Mélanger complètement afin de disperser le fongicide, une fois dispersé une agitation continue est nécessaire. Utiliser des moyens mécaniques ou hydrauliques, ne pas utiliser l'agitation par air.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Belchim Crop Protection Canada Inc. au 1-866-613-3336 ou www.belchimcanada.com pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Belchim Crop Protection Canada Inc.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Avant d'appliquer, commencer avec un équipement d'application propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer complètement tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever. Bien drainer l'équipement de pulvérisation. Rincer à fond le pulvérisateur et purger les boyaux, la rampe et les buses avec de l'eau propre. Nettoyer tous les autres équipements d'application utilisés. Prendre toutes les précautions nécessaires pendant le nettoyage. Ne pas nettoyer l'équipement près des puits, des sources d'eau ou des végétations désirables. Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Sévèrement irritant pour les yeux. ÉVITER le contact avec les yeux.
- Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau
- Sensibilisant cutané potentiel
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les

- vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Pour les gazonnières, NE PAS entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour les terrains de golf, NE PAS entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées jusqu'à ce que le fongicide soit séché.
 - Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et des zones d'activité humaine (autres que les terrains de golf) y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

- Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact, ou sur de l'argile.
- Ne pas appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténué si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques. NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes en milieu aquatique.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide POLARO B contient un fongicide appartenant au groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Fongicide POLARO B et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide POLARO B ou d'autres fongicides du même groupe 7 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

- ◆ Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- ◆ Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ou bactéricide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- ◆ Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- ◆ Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Belchim Crop Protection Canada Inc. ou composer le numéro sans frais de Belchim Crop Protection Canada Inc. 1-866-613-3336.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2021-0416
2021-03-17

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'urgence concernant un déversement d'importance ou un empoisonnement, composer le 1-866-336-2983.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marque de commerce de Belchim Crop Protection Canada Inc.